



Repas Chaud

2022-2023

Bonjour chers parents,

Voici un rappel explicatif sur les procédures de commande et de paiement pour les repas chauds de l'école.

Commande reçue après la date de remise

À partir du décembre 2022 toute commande reçue **après la date de remise** du coupon de commande devra être payé en **argent uniquement**. Les feuilles de commande sont disponibles 10 jours avant la date limite de remise. Il est de votre devoir de vous assurer de bien envoyer la feuille bien remplie à l'école avec le paiement complet.

Les virements Interac doivent aussi être reçus avant la date limite. Sans quoi vous allez devoir envoyer le paiement en argent. **Aucune exception ne sera faite**

Repas ajouté le matin même

Pour ajouter un repas le matin même il est **OBLIGATOIRE** de me contacter par téléphone ou message texte uniquement. Je n'ai pas le temps de regarder mes courriels le matin parce qu'avec le manque de main d'œuvre je dois être plus présente en cuisine.

\$\$\$\$ Tous les commandes après la date de remise doivent être payé en argent uniquement. Aucun virement Interac ne peut être fait. \$\$\$\$

Absence et crédit :

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de me contacter **avant 9h00** si votre enfant est absent la journée du repas chaud pour avoir droit au crédit. **La secrétaire n'est en aucun cas responsable de m'avertir en cas d'absence.**

En cas de sortie scolaire, vous devez motiver l'absence de votre enfant pour avoir le crédit repas.

Aucune exception ne sera faite

Nous avons plusieurs moyens pour nous rejoindre

Téléphone ou message texte : 450-807-7089 (Marie-France)

Messenger (Facebook) : Les délices des tout petit

******* je vous demande de ne pas me contacter par courriel pour les urgences il est plus certain de me rejoindre par téléphone pour par message texte**

Virement Interac

Il vous est possible de payer les commandes mensuelles par virement Interac.

Vous devez commander **pour un minimum de 3 repas** pour faire un virement Interac

Moins de 3 repas payer en argent uniquement.

Aucun virement ne sera accepté après la date limite.

1 seul virement par famille peut être fait, voici les étapes à suivre.

- Envoyer le virement à notre adresse courriel **UNIQUEMENT** (les virements fait sur mon cellulaire ne seront pas acceptés)
lesdelicesdestoutpetits@gmail.com
- Question : Nom de votre enfants ou famille.... Ex. Catherine ou famille Tremblay
- Réponse ou mot de passe : Delices (avec cette orthographe uniquement)
- Inscrire la date du virement fait sur la feuille de commande.

Les coupons réponses doivent être remplis par le parent et doivent être écrit de façon lisible.

J'ai reçu plusieurs coupons remplis par l'enfant avec aucun paiement, le parent n'était pas au courant que l'enfant commandait des repas.

Je suis toujours disponible pour répondre à vos questions ou prendre vos commentaires.

Merci de me faire confiance

Marie-France pinglot

450-807-7089